



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Hélène DUVAL/Tanguy LE BOURSICAUD/Renée LANSIVAL
Pôle/Service : Pôle Patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél : 03 87 56 41 11/13/77 ou 03 87 56 41 10
Courriel : helene.duval@culture.gouv.fr
Réf : SRA Metz/HD/CR-24-1514

La préfète

à

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
99 rue Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES

A l'attention de Mme Christelle NEITER

Metz, le 31 mai 2024

Objet : HAMBACH (57)
Rue André-Marie Ampère
PC 057 289 24S0005

Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 21 mai 2024.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

La préfète
Pour la préfète et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
et par subdélégation
L'ingénieur de recherche

Stéphane MARION